

Contrat de location saisonnière Meublée

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le bailleur :

La SAS TIBELLA représentée par Heike BELLANGER et Didier TIEC

demeurant à : 1331 Chemin de Chantemerle, 30380 SAINT CHRISTOL LEZ ALES

Tél Heike : 06.29.88.25.85

Tél Didier : 06.64.90.02.99

Email : viveheike@icloud.com

et Le locataire:

Nom :

Prénom :

Autres adultes :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom

Nombre d'enfants :

Prénoms et âge :

demeurant à :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Marque du véhicule et immatriculation :

1. DESCRIPTION DU LOGEMENT

Le logement faisant l'objet des présentes est un : **Gîte 4/5** personnes maximum avec terrasse privative.

situé à : 1331 chemin de Chantemerle, 30380 SAINT CHRISTOL LES ALES

* Nombre de pièces principales : 3

* Nombres de chambres : 2

* Surface habitable : 40 M2

* **1 place de parking par gîte (sauf accord du propriétaire). Possibilité de se garer au Parc du Rouret à 100 m.**

2. NOMBRE D'OCCUPANTS

Le bien est loué pour _____ occupants. Le locataire s'engage expressément à ne pas dépasser ce nombre sans autorisation du propriétaire.

3. PERIODE DE LOCATION

la location est louée du samedi _____ à partir de 16H00 au samedi _____ entre 8h30 et 10H00, date et heure à laquelle le locataire s'engage à avoir intégralement libéré et laissé en bon état de propreté le logement.

Heure de départ souhaitée pour l'inventaire le samedi entre 8H30 et 10H :

8H30 8H45 9H00 9H15 9H30 9H45 10H00

accord du propriétaire pour l'horaire de départ souhaité :

Si départ anticipé merci de nous en informer au plus tôt :

4. TARIF DE LA LOCATION ET CHARGES

le loyer est fixé à _____ €/semaine , soit pour _____ semaine(s) un total de _____ € pour le séjour.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location, le paiement de toutes les charges locatives. (l'eau, l'électricité)

En option : à régler sur place le jour de l'arrivée

- * 1 kit grand lit (1 housse matelas, 1 housse couette, 2 housses oreillers, 2 petites serviettes, 2 grandes serviettes) pour **17 €/semaine**.
- * 1 kit clic clac (1 housse matelas, 1 drap plat, 2 housses oreillers, 2 petites serviettes, 2 grandes serviettes) pour **17 €/semaine**.
- * Kit petit lit (1 housse matelas, 1 housse couette, 1 housse oreiller, 1 petite serviette, 1 grande serviette) pour **10 €/semaine**. Précisez le nombre
- Ménage le jour du départ 80 €

La taxe de séjour communale et la taxe additionnelle départementale ne sont pas comprises dans ce tarif. Elles se calculent suivant le tableau ci-dessous :

PRIX /NUITEE HTX5,5%	divisé/nb pers	x nb pers majeurs	x nb de nuits

5. RESERVATION

Le locataire confirme la location en versant un **acompte de 30 %** du montant total du séjour, soit la somme de _____ €, mode de règlement :

6. REGLEMENT DU SOLDE DU LOYER

Le locataire s'engage formellement à verser **le solde 15 jours avant la date d'arrivée** dans le gîte, soit la somme de _____ €.

7. CAUTION

A l'arrivée le locataire remettra deux cautions :

- **l'une d'un montant de 500 €** à titre de dépôt de garantie destiné à couvrir les éventuels dommages locatifs. (Sont compris comme dommages locatifs, tous dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages, pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location)
- **l'autre d'un montant de 80 € en espèce pour le ménage du gîte.**

En l'absence de dommages locatifs et si la location est rendue propre les cautions seront restitués le jour du départ.

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs, les cautions seront reversées dans un délai maximal de 2 mois, les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi seront déduites, justifications et factures à l'appui.

Pour tout départ sans inventaire avec les locataires la caution sera restituée après que l'inventaire ai pu être effectué. (si chèque il sera déchiré. Si espèces renvoyées par mandat ou virement bancaire)

8. CESSION ET SOUS-LOCATION

Le présent contrat de location saisonnière est conclu au profit du seul locataire signataire des présentes. La cession du bail, sous-location totale ou partielle, sont rigoureusement interdites.

9. ETAT DES LIEUX

Pour l'état des lieux d'arrivée : *Un état des lieux sera mis à disposition du locataire qui remettra celui-ci au bailleur le jour de son arrivée ou le lendemain matin au plus tard.*

Pour l'état des lieux de départ : *Etat des lieux réalisé en présence des deux parties*

10. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Il entretiendra le logement loué et le rendra en bon état de propreté. Il devra respecter le voisinage, ainsi que le règlement intérieur. Il s'engage à informer le Bailleur dans les meilleurs délais de toute panne, dommage, incidents, ou dysfonctionnement.

11. ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement n'est pas autorisée, quelle que soit sa durée, sauf acceptation expresse et écrite du Bailleur.

12. ASSURANCE

Le locataire s'engage également à fournir lors de sa réservation un certificat de son « assurance villégiature » (complément de l'assurance habitation).

13. RESILIATION

En cas de manquement par le locataire à l'une de ses obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

14. ANNULATION

Pour toute annulation parvenue écrite, 2 mois avant la date d'arrivée, il sera remboursé 50 % de l'acompte versé. L'acompte ne sera pas remboursé après ce délai.

15. LITIGE

En cas de litige, seul le tribunal du domicile du Bailleur sera compétent. Le présent contrat est soumis à la loi française.

Réalisé en 2 exemplaires

Signature

Signature (lu et approuvé)

Le Bailleur

Le Locataire

Date:

Date: